



Commande smart shop par internet (e-shop)

Par **fairplay01**, le **06/11/2010** à **20:51**

Bonjour tout le monde, je viens vous parler de ma facheuse mesaventure concernant le smart shop en ligne SHA.... (censuré car je ne veux absolument pas leur faire de la pub meme mauvaise mais je pense que beaucoup le reconnaitront)

En ce moment j arrete de fumer ce qui me rend super nerveux et ne m aide pas à bien trouver le sommeil. Une connaissance (je ne connais ni son nom ni rien) m'a parlé d'un produit la Sclerotia-Sclerotium-Philosophers_stones qu'on pouvait commander sur un site internet hollandais. J avais deja entendu parler des produits 100% naturel et qui etait tres bon pour la relaxation et les etats de nervosité des smartshop hollandais.

Je me suis dit : pourquoi pas essayer ces produits et etant déterminé a ne plus toucher a la clope je me suis convaincu d essayer.

Premiere surprise je ne pouvais pas commander pour moins de 25 Euros, je me suis dit normal c est au pays bas faut bien que ca soit rentable aussi pour celui qui l envoie donc bref je prend 2 boites au lieu d une (15 gr de pierre philosophales par boite). Je me dis que si le produit marche j en aurais en reserve et de toute facon pas le choix vu qu un minimum monetaire m etait demandé.

Et a ma grande surprise arf, produit classé stupefiant en France !!!! Totalement illegal !! Donc je me suis empressé d ecrire un mail pour demander l annulation de ma commande et 2ieme surprise le commercant du site me dit impossible le colis est deja parti !!

Je lui ai repondu en lui demandant comment il etait possible pour lui de vendre librement des produits totalement illegaux dans les pays de livraison. Il s est contenté de me repondre que ca devait arriver sans probleme, que de toute facon il s en lavait les mains des consequences juridique, que c etait a moi de verifier tout ca avant l achat et que de toute maniere c etait bien

emballé.

La je vous jure vous auriez du voir ma tete OMG ! O_o O_o

Je me vois dans l obligation de refuser le colis et de demander le remboursement de ma commande, moi je veux rien consommer d illegal.

Mais question, la douane peut elle me convoquer et si oui quelles sont les risques pour moi ?

Si je refuse le colis pourrais je avoir quand meme des problemes a la justice ? De plus j ai gardé les mails de ce marchand ce qui prouve ma bonne foi mais je ne peux m'empecher de me dire que cette histoire va me retomber dessus. Qu'en pensez vous ?

P.S : desolé si je ne post pas dans le bon forum et pour la longueur du texte

Par **mimi493**, le **06/11/2010** à **20:58**

Vu le contenu de la page vendant ce produit, vous ne pouviez pas ignorer que c'était un champignon hallucinogène. Refusez le colis, en espérant être remboursé.

Et la prochaine fois, essayez d'être un peu moins crédule, les produits miracles, ça n'existe pas !

"Sclerotia, autrement dit "Truffe" ou "Pierre du Philosophe" vous embarquera sur un trip philosophique, joyeux et visuel. Le trip peut durer jusqu'à 6 heures. "

Il est bien clairement dit que c'est une drogue

Par **fairplay01**, le **06/11/2010** à **21:13**

Bonsoir et merci de l interet que vous me portez

Depuis quand peut on vendre de la drogue par internet en France ? Voila pourquoi je n'ai pas cru une seconde que ce produit etait considere comme stupefiant (surtout à ce prix la)

Bref vous avez tout a fait raison je suis crédule mais "on" m a recommandé ce produit comme un tres bon substitut a la nicotine. Soyez sur que je n acheterai plus rien par internet et que je vais refuser le colis des qu il va arriver.

Pour le remboursement c est une chose car j ai commis une erreur c etait a moins d etre prevoyant et informé sur ce que j achetais.

Mais ce qui m inquiete c est la loi car je n ai pas l habitude de ne pas la respecter. Pensez vous que je risque une peine penale et des complications et ce meme si je refuse ce fichu colis ?

Par **mimi493**, le **06/11/2010** à **21:29**

Ce n'est pas en France, c'est aux Pays-Bas.

C'est le même problème que la vente de médicaments, ou de DVD/CD vierges sans payer la taxe etc. La vente a lieu dans le pays du vendeur, selon les lois du pays du vendeur. A l'acheteur qui se fait livrer dans un autre pays, de se renseigner.

Oui, si le colis est ouvert par la douane, vous risquez des problèmes.

Par **Jm6606**, le **28/11/2010** à **19:56**

Bonjour !! Ton message m a interpellé car je viens de faire exactement la même erreur j aurai voulu donc connaître la suite et fin de ton histoire . Histoire de savoir ce qui m attend. Merci d' avance. Sauf évidemment si tu est en prison bien sur!!..:)

Par **Johnny_Balèze**, le **08/03/2015** à **03:05**

La vache, sympa d'avoir supprimé mon message, quand je vois tout ce que j'ai fais pour vous.. bref

N'achetez pas de drogue sur internet, même des médicaments, le nouvel article L5432-2 en vigueur depuis février 2014 condamne de 5 ans de prison et 375000Euros l'achat (l'importation) de substance vénéneuses, psychotrope et liste I, donc tout benzodiazépine, zolpidem, dature, yohimbe, Sauge divinatoire...